

Annexe à la lettre aux Etats Réf. ES AN 9/11-0488

Atelier OACI ESAF sur les RPAS (Kigali, Rwanda, 14-16 Novembre 2017)

OBJECTIFS

1. L'OACI partagera avec les participants le travail en cours concernant le cadre réglementaire à travers les normes et pratiques recommandées (SARP), ainsi que les procédures et matériel d'orientation contenus dans le Manuel sur les aéronefs télépilotés (RPAS-Doc 11019).
2. Les agents des administrations de l'aviation civile seront en mesure de déterminer le rôle de l'Etat dans l'élaboration des règlements ainsi que leurs responsabilités relatives à la supervision des RPAS.
3. Les participants seront en mesure de distinguer les cas où la certification des RPAS est nécessaire et ceux où une approbation des opérations à faible niveau de risque suffit.
4. Les agents des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) pourront identifier les facteurs à prendre en considération dans l'intégration des RPAS dans le système ATM.
5. Les participants mettront l'accent sur les échanges d'informations relatives aux RPAS et UAS entre régulateurs et autres parties concernées, ce qui favorisera l'intégration des RPAS.
6. Les thèmes qui seront abordés comprennent :
 - a) Un aperçu des activités impliquant les RPAS et celles non-certifiées des UAS et les défis émergents qui se posent à tous les acteurs (Etat, operateurs, fournisseurs de services de navigation aérienne, etc.) ;
 - b) Présentation du cadre réglementaire de l'OACI, des SARP et des guides ;
 - c) Présentation des autres initiatives ;
 - d) Discussions entre régulateurs, operateurs, fabricants et fournisseurs de services (par exemple ANSP, aérodromes) pour analyser les exemples pratiques de différents environnements opérationnels et réglementaires des RPAS qui ont un impact sur la gestion des activités relatives aux RPAS.

- F I N -